

Armes nucléaires

• (1830)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 35, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.
(La séance est levée à 18 h 35.)
